

FOCUS MALADIE : L'EHRlichIOSE

L'ehrlichiose est une maladie vectorielle transmise par les **tiques**. Elle est due à *Anaplasma phagocytophilum*, une bactérie qui, chez les bovins, provoque de la fièvre, une forte chute de la production laitière et peut causer des **avortements**. Parfois elle induit aussi des engorgements des pâturons ou de la toux. C'est une maladie qui sévit principalement au printemps et en automne, quand les bovins sont en pâture et que l'activité des tiques est importante.

La lutte contre cette maladie passe principalement par la prévention.

Si l'ensemble des pâtures sont contaminées, il est possible d'y mettre les jeunes animaux afin qu'ils s'immunisent contre la maladie. Si seulement quelques pâtures sont susceptibles d'être infestées, et si cela est possible, réservez-les à la fauche.

La **gestion des haies** est également importante : on peut installer des **doubles clôtures** afin d'en limiter l'accès aux animaux. Attention à la **taille des haies** : elle est indispensable mais à faire en hiver quand les bovins ne sont pas en pâture !!

Enfin, la gestion des tiques peut également passer par l'utilisation **d'antiparasitaires** en cas de forte pression.



Didier DEVULDER, Président de la commission Avortements et Maladies respiratoires



Attention, les tiques peuvent aussi transmettre des maladies aux humains, comme la maladie de Lyme par exemple !

Vos résultats d'analyses bientôt sur Synel !



Avant l'été, les abonnés Synel pourront accéder directement aux consultations de leurs résultats sanitaires déjà disponibles sur le site <https://www.gdshautsdefrance.fr/>

Mieux : dès que vous notifierez l'achat d'un animal, vous accéderez directement au guide vous indiquant les analyses à réaliser à l'introduction en fonction des statuts déjà connus du bovin !

La mise à l'herbe

Après ce long hiver, la sortie des animaux se prépare. Assurez vous que la prophylaxie soit totalement

terminée, les vaccinations à jour, les animaux correctement identifiés et les traitements antiparasitaires programmés au besoin. Discutez avec vos voisins de pâture de vos statuts sanitaires, il est question de sécurité. Ce point est essentiel en cas de divagation de bovins. Le propriétaire est responsable du dommage que l'animal est susceptible de causer en cas de divagation (art. 1385 du code civil).

Tous nos conseils sur la biosécurité au pâturage se trouvent dans l'épisode 1 du trimestriel biosécurité sur notre site régional.



Les cloches sont passées !



De nouvelles offres sont disponibles sur les cloches à cadavre pour gros bovins ! Nouveauté aussi pour les niches à veaux : le modèle DUO et les niches XXL pouvant accueillir jusqu'à 7 veaux !

Toutes les offres de la filiale 4D Services sont disponibles sur le site



Fauchage et ensilage d'herbe : les risques de botulisme

La fauche des prairies peut induire un risque de botulisme. Si des animaux sauvages (faons, lièvres, faisans...) se retrouvent dans les silos ou balles d'herbe, ils vont se décomposer et développer des toxines botuliques. Elles peuvent engendrer des épisodes de mortalité sévères et brutaux (parfois plusieurs dizaines de bovins !).

Ce risque peut être limité en favorisant la fuite des animaux : récolter les parcelles du milieu vers l'extérieur, réduire la vitesse d'avancement et utiliser une barre d'effarouchement.



Grippe aviaire : niveau de risque abaissé

depuis le 14/03/2024



Compte-tenu de la situation sanitaire favorable, le niveau de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire a été abaissé à « modéré » sur toute la France !

Attention, certaines mesures sont maintenues pour rester prudents !

Le niveau de risque pourrait passer à négligeable début mai si la situation reste stable.

Quel que ce soit le **type de structure** : qu'on soit à la maison, dans une pension, un centre équestre, que l'on ai un élevage, que l'on soit **particulier** ou **professionnel** : la gestion du sanitaire est **essentielle** afin de **limiter les maladies et de maintenir le bien-être des chevaux**. Cette gestion sanitaire passe notamment par la mise en place de **mesures de biosécurité** afin de **limiter l'introduction, la dissémination et la diffusion d'agents pathogènes**.

Un guide complet, une plaquette synthétique, des fiches pratiques et des vidéos témoignages ont été réalisés par le Groupe de Travail de GDS France, en collaboration avec plusieurs acteurs de la filière : la FCC, le RESPE, la FNC, la SNGTV et l'IFCE.

Vous pouvez les retrouver sur le site internet : <https://www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-structures-equines/>



Prophylaxies bovines : derniers jours !

Les prophylaxies bovines collectives pour la campagne 2023-2024 doivent être terminées au plus tard pour le 30 Avril.

Si elle n'a pas encore été réalisée, prenez vite rendez-vous avec votre vétérinaire ! C'est le moment également de faire les tests souhaités (paratuberculose, néosporose,...) avant la mise à l'herbe des animaux.

Les formations santé et prévention

Les formations "Biosécurité" sont terminées pour cet hiver ! Nous vous donnons rendez-vous l'hiver prochain.

Deux formations "Biosécurité appliquée à la paratuberculose" se sont déroulées les 12 et 14 mars, respectivement à Avesnes le Comte et Heuchin. Nous remercions les vétérinaires qui ont dispensé ces formations, la MSA qui était présente, et les éleveurs qui nous ont ouvert les portes de leur exploitation : M. THERY et M. NAYET.

Cet hiver, **5 formations biosécurité** ont été animées qui ont permis à **41 éleveurs bovins et 12 éleveurs petits ruminants** d'approfondir leurs connaissances en matière de prévention.



ADIVALOR

Collecte de déchets big bag, bidons, sacs.. les 22 et 23 mai prochains.
Toutes les infos [ici](#)



SCEA THERY FOURNIER



GAEC NAYET

Une formation Boiteries & parage est organisée le 27 juin.

Nos interventions

CAFÉS SANITAIRES

Les "cafés sanitaires" ont permis à une 40aine de personnes d'échanger sur les réflexes à adopter lors d'achats de bovins. L'ambiance était bienveillante, propice à l'apprentissage et au partage de connaissances ainsi que d'expériences. Ces échanges ont été animés par Dr Delphine IZAC-BENOIT (GTV 62) et Jean-François DURIEZ (Président de la commission Besnoitiose). Les documents peuvent vous être fournis sur demande.

Nous sommes ouverts à vos suggestions sur les sujets qui vous intéressent pour les prochaines rencontres !



Les maladies à dépister lorsqu'on achète un bovin

La réglementation exige des dépistages à l'introduction. C'est le cas pour les maladies : IBR, BVD (jeux sur les bovidés < 24 mois).

D'autres maladies ne sont pas réglementées. Elles ont également un impact sur la santé humaine et animale. Les GDS assurent leur suivi.

La Besnoitiose : C'est une maladie parasitaire...
La Néosporose : Accroissement généralisé entre le Sain et l'Etat malade, mortelle...
La Paratuberculose : Les bovins peuvent être des porteurs sains indétectables par les méthodes d'analyse standard de l'Etat de l'animal...
La Fièvre Q : C'est une zoonose ! Un animal peut être infecté sans qu'il soit malade...
GDS

Intervention étudiants Junia ISA

Le 25 mars, les étudiants ISA sont venus dans une exploitation pour en apprendre plus sur le GDS et la gestion sanitaire. Nous remercions chaleureusement les éleveurs pour leur accueil.



Portes ouvertes Lely à Groffliers

Un stand a été tenu lors des portes ouvertes pour présenter Lely Vector le 28 mars au GAEC CODRON.



03.21.60.48.98

gds62@reseauGDS.com

56 Avenue Roger Salengro
BP 80 039
62 051 Saint-Laurent-Blangy

www.gdshautsdefrance.fr